



## Consultations pré budgétaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Décembre 2016

### Mémoire de la SANB

**16.1 (1)** *La communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.*

*Loi constitutionnelle de 1982*

La SANB est l'organisme porte-parole de la communauté acadienne.

*« La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) est la structure de représentation politique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Elle est vouée à la défense et à la promotion des droits et des intérêts de la communauté acadienne et francophone de la province. »*

La SANB défend l'égalité des deux communautés linguistiques et dans le cadre de la consultation pré-budgétaire, elle le fait dans l'optique de l'équité dans l'utilisation des ressources provinciales.

Le message que nous voulons communiquer dans le cadre de la consultation pré-budgétaire est simple. L'exercice budgétaire ne doit pas être un exercice qui s'appuie uniquement sur une logique comptable et économique. Les décisions qui doivent être prises, qui peuvent être parfois difficiles, doivent prendre en compte les droits linguistiques des Acadiens et des francophones et la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Cette Loi vise notamment à assurer l'égalité du statut des deux communautés linguistiques. Cet objectif doit guider les choix qui sont faits dans l'ensemble du gouvernement, et en ce qui nous concerne aujourd'hui, dans l'exercice budgétaire.

Le gouvernement doit prendre en considération les besoins et les défis particuliers de la communauté acadienne et francophone. Voici quelques variables dont il faut absolument prendre en considération.

**L'Acadie du Nouveau-Brunswick est vieillissante** : Cela s'accompagne de besoins particuliers.

**Indice de vieillissement\***

	2006		2011	
	Francophones	Anglophones	Francophones	Anglophones
Nouveau-Brunswick	1,06	0,73	1,36	0,90
Canada	0,86	0,58	1,05	0,67

\* Indice de vieillissement = population de 65 ans et plus/population de 0 à 14 ans.

Sources : Recensement de 2006 et de 2011, Statistique Canada.

**Une Acadie encore fortement rurale** : Même si l'Acadie connaît une urbanisation depuis 1961, attribuable en partie par un phénomène de migration, elle demeure encore fortement concentrée dans les régions rurales si on compare avec les chiffres du pays : alors que le pays affichait un taux de 81% de la population vivant en milieu urbain, la province affichait un taux de 53%. Des chercheurs ont montré toutefois que depuis 1961, le pourcentage d'Acadiens vivant en milieu urbain a doublé pour rejoindre et même dépasser le pourcentage de la population anglophone vivant en milieu urbain (Cao, Chouinard et Dehoorne, 2005). La migration des Acadiens du Nord vers la région du sud-est explique en bonne partie ces chiffres.

**Une Acadie qui a des défis en littératie** : L'Acadie a des défis en littératie qui sont plus marqués qu'ailleurs au pays. Une étude faite par Statistique Canada, sur la question, à partir des données provenant du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, montre qu'un écart important existe entre les francophones et les anglophones dans la province en matière de littératie :

*Un peu plus de 60 % des francophones du Nouveau-Brunswick n'ont pas atteint le troisième échelon de l'échelle de littératie, soit plus de dix points de pourcentage de plus que celle des anglophones de la province (49,8 %) et de l'ensemble des Canadiens (48,5 %) (Statistique Canada, 2016).*

**Un taux de chômage plus marqué** : Les francophones au Nouveau-Brunswick sont davantage touchés par le chômage que les anglophones. Les données qui comparent les taux de chômage selon la langue ne sont pas nombreuses. Une étude avec les données du recensement de 2001 montre un écart entre les deux groupes linguistiques dans la province:

Le taux de chômage de la minorité francophone est de 13,7 %, alors que celui des anglophones est de 10,6 %. Le taux d'emploi des francophones était de 50,4%, comparativement à 55,6% pour les anglophones de la province. Au pays, le taux d'emploi est de 60,8% pour l'ensemble de la population (Statistique Canada, 2012)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les données sur le chômage qui tiennent compte de la langue sont rarement publiées.

## Des mesures pour appuyer les régions

Les communautés en régions éloignées des grands centres comportent de nombreux défis qu'elles doivent relever: défis démographiques liés au vieillissement et à la migration de la population, défis sur le plan des services, défis économiques et défis liés à l'emploi.

Le gouvernement ne peut pas relever à lui seul tous ces défis, mais il a un rôle important, voire essentiel à jouer. C'est une des recommandations du rapport de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB, 2016) et ses partenaires sur le développement des régions. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick **doit appuyer** le travail mené dans les municipalités et doit appuyer la pleine municipalisation afin de faciliter le travail des intervenants à l'échelle locale qui œuvre pour favoriser le développement de leurs régions. Il **doit également prioriser** l'élaboration d'un plan de développement régional et mettre en place des mesures et réunir les conditions pour le réaliser.

Le dynamisme de l'économie acadienne repose en bonne partie sur de petites entreprises et des entrepreneurs locaux qui peuvent contribuer à l'innovation économique et sociale. Selon les données de Statistique Canada, 7 % de la population francophone active sont des travailleurs autonomes (Statistique Canada, 2011). Le gouvernement **doit mettre en place** des mesures pour appuyer ces entrepreneurs. Des mesures économiques, mais aussi sociales. Un exemple de mesure sociale : des services de garderies accessibles physiquement et économiquement aideraient les jeunes familles entrepreneuriales à mener leurs activités. Cela aiderait plus largement les familles à concilier les exigences de la vie familiale et du travail. Afin d'arriver à ses fins, un arrimage visant une coordination ciblée de l'immigration francophone est nécessaire. La SANB effectue présentement une réflexion qui vise une plus grande analyse des besoins spécifiques et des stratégies ciblées.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick **doit aussi faire une place** à l'économie sociale et aux initiatives solidaire. Les indicateurs économiques reflètent des situations qui ne sont pas toujours faciles à vivre pour les familles qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Une proportion grandissante de familles sont touchées par la précarité économique. Ces situations peuvent être parfois critiques lorsqu'elles sont vécues dans des régions rurales dépourvues en services et en moyen de transport collectif. Or, plusieurs acteurs se mobilisent, se concertent et font preuve d'initiative pour prendre en charge ces problèmes sociaux. Nous pouvons penser aux différentes initiatives qui visent à accroître l'autonomie et la sécurité alimentaire (Pépin-Filion et al., 2016). Le gouvernement doit appuyer ces initiatives sociocommunitaires en favorisant notamment la concertation entre les intervenants et en investissant dans les infrastructures sociales qui prennent en charge plusieurs besoins sociaux.

La SANB est de l'opinion que la province du Nouveau-Brunswick doit jouer non seulement un rôle de support et d'observateur, mais elle doit mettre ses mains à la pâte. Plus spécifiquement, si

nous utilisons les exemples de Québec (Chantier de l'Économie sociale) et de France (Politiques de développement régional), les stratégies de l'économie sociale sont ancrées dans une politique de développement régional. Ces initiatives doivent inspirer une solution néo-brunswickoise qui répond aux besoins de ceux-ci, basée sur des exemples à succès. Encore une fois, les initiatives doivent compléter les initiatives du Gouvernement du Canada dans la matière.

Pour résumer, **le gouvernement doit favoriser un développement des régions et un développement de la société néo-brunswickoise qui concilie les exigences économiques, sociales et environnementales, tout en considérant ses obligations linguistiques.**

### **Avant de procéder à des fermetures de services**

Lorsque le gouvernement envisage de faire des choix difficiles, comme de fermer certains bureaux qui offrent des services ou de les regrouper, il doit prendre en considération l'impact de ces éventuelles fermetures sur la vitalité globale et linguistique des communautés touchées par ces décisions. Il doit le faire en ayant toujours un œil sur ses obligations linguistiques qui visent à contribuer à l'épanouissement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Par exemple, dans le cas de l'école de St-Paul de Kent, la décision de fermer l'école vient contrecarrer les moyens mis en œuvre par les acteurs locaux pour assurer la vitalité globale de leur communauté. Ces acteurs sont mobilisés et ont une vision pour le développement de leur communauté. Or, c'est-ce que nous voulons tous : des communautés qui soient dynamiques et vibrantes. Le gouvernement doit envisager les conséquences de ses décisions sur les initiatives locales, sur la confiance, la motivation et l'enthousiasme des acteurs et des entrepreneurs locaux. Il faut s'assurer de protéger ces ressources intangibles qui sont des ingrédients essentiels au développement de nos communautés. Le gouvernement doit envoyer des messages positifs aux communautés et des raisons de s'engager dans leur communauté. Il doit être sensible aux dynamiques locales, mesurer le potentiel de développement et appuyer les initiatives locales. C'est toute la province qui peut en bénéficier. De plus, il ne faut pas oublier que la vitalité linguistique est fortement liée à la vitalité de l'ensemble de la communauté. Il n'y a pas de forte vitalité linguistique en l'absence de vitalité communautaire globale. Et cette vitalité se mesure aussi à l'échelle des petites collectivités, comme à St-Paul.

### **Les réflexions et les mobilisations collectives**

Les acteurs acadiens se mobilisent, se concertent et œuvrent chaque jour pour faire de l'Acadie une communauté dynamique en plein développement. Ce sont des partenaires qui s'engagent dans les exercices de réflexions collectives menées par le gouvernement et, plus largement, dans des projets qui contribuent chaque jour à renforcer la vitalité de la communauté acadienne.

Prenons le secteur de la petite enfance. Le rapport de la Commission sur l'éducation francophone, présidée par Gino LeBlanc, qui a servi d'appui à l'élaboration de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) insistait sur l'importance d'intervenir dès la petite enfance pour renverser les risques de l'assimilation dès le plus jeune âge (Commission sur l'école francophone,

2009). Suite à un processus de consultations qui a mobilisé un nombre important d'intervenants et d'experts en éducation, la PALC recommande d'offrir un espace d'apprentissage et de socialisation en français dès la petite enfance (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2014). Le Groupe de travail qui a eu comme mandat de proposer un plan d'éducation de dix ans pour le Nouveau-Brunswick recommande la dualité linguistique pour la petite enfance.

**Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance doit poursuivre ses efforts vers la pleine réalisation de la dualité linguistique en matière d'éducation de la petite enfance. Il faut donc disposer des ressources nécessaires pour le déploiement des efforts en ce sens.**

Le plan d'éducation de 10 ans rendu public en 2016 par le gouvernement reconnaît l'importance des services en français à la petite enfance, mais ne retiendra pas la recommandation de la dualité linguistique (Province du Nouveau-Brunswick, 2016).

La SANB croit que par souci de cohérence dans les services offerts en éducation, et parce que c'est la vitalité de la communauté acadienne qui en dépend, qu'il est essentiel que le gouvernement adopte une approche de dualité linguistique dans l'organisation et le financement des services à la petite enfance.

Plus largement, dans le secteur de l'éducation, les défis des écoles francophones sont plus grands, car en plus des objectifs que doivent atteindre toutes les écoles, les écoles francophones poursuivent des objectifs identitaires et doivent aussi prendre en charge la francisation des enfants de parents ayants droit qui communiquent peu en français. Nous souhaitons par ailleurs que le gouvernement s'engage à respecter les recommandations faites par Pierre-Marcel Desjardins dans le cadre d'un rapport soumis en 2013 au Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone. Une entente a été conclue entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick, mais son contenu est tenu secret. Il est donc difficile pour la communauté d'évaluer comment votre gouvernement répondra aux attentes de la population acadienne en matière d'éducation. Nous vous demandons de rendre cette entente publique et de prévoir les ressources nécessaires pour permettre aux écoles d'accomplir leur mission et d'atteindre pleinement leurs objectifs.

### **La santé**

Le secteur des services de santé est un autre secteur où la communauté acadienne accuse un retard sur le plan des services de santé. C'est pourquoi la province du Nouveau-Brunswick a prévu un plan de rattrapage étalé sur cinq ans qui se termine en 2017. Il est clair pour la SANB que le gouvernement doit faire le bilan des progrès réalisés avec des représentants de la communauté francophone pour élaborer un prochain plan de rattrapage pour les cinq prochaines années. Nous souhaitons que la province prévoie déjà des fonds dans le prochain budget pour poursuivre les efforts en ce sens et respecte ses engagements.

### **Les services offerts par les parties tierces**

La responsabilité des tierces parties qui rendent des services essentiels au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick est une autre source de préoccupation pour la SANB, car les agences privées peuvent se sentir moins obligées à respecter la *Loi sur les langues officielles*. Nous reconnaissons que, par exemple, dans le cas d'Ambulance Nouveau-Brunswick, les défis sont présents en ce qui concerne le recrutement et la formation de personnel bilingue. Mais, il est inadmissible que les efforts et les moyens nécessaires mis en œuvre pour atteindre une prestation de service de qualité dans les deux langues officielles ne donnent pas des résultats plus rapidement. L'échéancier de 2020 qui est visé par Ambulance Nouveau-Brunswick pour respecter pleinement la *Loi sur les langues officielles* demeure préoccupant. C'est au quotidien qu'Ambulance Nouveau-Brunswick fait face à des situations d'urgence où la langue et la compréhension sont essentielles.

Les services offerts par des tierces parties sont un enjeu important pour la SANB. Cet enjeu nous a amenés à aborder la question du personnel des agences de sécurité aux édifices gouvernementaux ainsi que, et non la moindre, la question des soins à domicile, tels que ceux envisagés à l'extramural. Vous avez assuré la SANB que pour toutes les agences privées offrant des services pour le gouvernement, des clauses concernant les services de qualité égale dans les deux langues officielles seront incluses dans leur contrat afin que la *Loi sur les langues officielles* soit respectée par celles-ci. De plus, les suivis nécessaires au respect de ces clauses seront assurés dans des divers ministères concernés par ces contrats de service privés. À la SANB, nous allons nous assurer que ces suivis soient effectués dans les divers services concernés. Dans le prochain budget, **le gouvernement devra prévoir les ressources nécessaires au sein du gouvernement et aider les fournisseurs de services à remplir leurs obligations linguistiques** dans le cadre des services fournis pour le gouvernement.

Si nous visons un vrai développement des régions rurales, et des politiques publiques en matière de revitalisation des régions, toute élimination d'emploi bien payé ira concrètement à l'encontre de cet esprit. De plus, tout emploi sûr favorise une vraie installation dans ces régions par les personnes qui voient un avenir dans celles-ci. Lorsque les gouvernements se désengagent envers ces gens, le résultat est la remise en cause de l'avenir de ces régions et les conséquences sont souvent à moyen et à long terme. Cette situation provoque et fait rupture totale avec les autres initiatives en matière de développement et minent surtout aux stratégies de l'immigration francophone par exemple.

## **Le Commissariat aux langues officielles**

La province du Nouveau-Brunswick doit permettre à la Commissaire de faire son travail, de manière sérieuse et efficace. Elle part de très, très loin. Afin que la Commissaire puisse réellement enquêter sur les situations qui vont à l'encontre de l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*, elle doit au moins avoir une très bonne indication du développement réel des services du Gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles. Elle doit analyser l'ensemble des opérations du Gouvernement avec la lentille linguistique. Pour ce faire, des ressources financières et humaines doivent être mises à sa disposition pour qu'elle puisse exercer sa mission de manière pleine et efficiente. **Un financement adéquat est donc crucial !** Le Commissariat aux langues officielles a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> avril 2003 avec un budget de fonctionnement de 501 000 \$. Treize ans plus tard, ce budget s'élève à 514 000 \$, soit une augmentation de 2,6 %. En comparaison, le budget total de l'Assemblée législative a augmenté de 82,9 % au cours de cette même période, passant de 14,2 millions en 2003-2004 à 26 millions en 2016-2017. Pour remplir son mandat de protection et de promotion des droits linguistiques des Néo-Brunswickois, il n'y a pas d'alternative possible : une revalorisation du budget du Commissariat s'impose.

La province du Nouveau-Brunswick croit-elle vraiment à l'esprit par lequel nous avons adopté une telle Loi ? Certains diront que la SANB a joué un important rôle dans sa création, et plus encore, dans la création du Commissariat. Malgré qu'une mise en œuvre totale de l'esprit de la Loi demeure inachevée, et que les initiatives de la Province en matière de langues officielles sont louables, nous n'avons pas beaucoup évolué depuis les 50 dernières années.

Une communauté qui ne maîtrise pas son état de développement n'est pas capable d'améliorer ses pratiques et planifier son avenir. Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick doit avoir l'heure juste sur l'investissement en matière de langues officielles et l'impact réel sur la citoyenneté. Les contribuables méritent le meilleur service possible. Un service de qualité, c'est un service dans sa langue!

## **Un Centre d'excellence pour l'Acadie**

Ce qui importe d'avoir à l'esprit quand on souhaite répondre aux besoins de l'Acadie, relever ses défis et contribuer à son épanouissement, c'est la nécessité d'avoir une approche globale. Nous en avons seulement un aperçu, mais nous pouvons constater que les défis sont nombreux et surtout, ils sont interreliés. Il existe des centres et des instituts de recherche qui offrent une compréhension, souvent morcelée, de certains de ces défis. Nous croyons **qu'un Centre d'excellence sur les défis que rencontre l'Acadie devrait être créé en prenant appui sur les ressources qui existent**. Ce Centre serait un leader dans la mobilisation des connaissances pertinentes pour l'Acadie.

Un tel Centre, sur le modèle du Harris Centre à la Memorial University, comporte un élément de recherche et un élément réel d'action sur le terrain. Il réagit aux tendances et pousse la réflexion locale (élus, OSBL, entreprises, municipalités, etc.). Il est au service du développement de la région et demeure un catalyseur de projets et de bonnes pratiques. Le Centre, en plus de

supporter le développement à plusieurs niveaux, aura comme mandat spécifique d'identifier des solutions et des stratégies spécifiques à la réalité acadienne d'aujourd'hui avec les défis, mais plus particulièrement les opportunités qui représentent notre avenir collectif.

L'Acadie et, plus largement, la société néo-brunswickoise doivent pleinement s'inscrire dans l'économie et la société du savoir. Le savoir doit être au cœur de son développement. Les décideurs et les intervenants ont besoin de données et de la recherche, notamment pour élaborer des politiques publiques et mettre en œuvre des mesures pour atteindre leurs objectifs. Nous pouvons constater à quel point la population acadienne est engagée dans divers secteurs de la société en participant à des activités de réflexions collectives qui contribuent à améliorer la société acadienne, que ce soit dans le développement des régions, en éducation, en santé et mieux-être ou en sécurité alimentaire pour donner quelques exemples.

Un contrat moral lie la Province du Nouveau-Brunswick et la population acadienne. Chaque jour, la population acadienne honore son contrat en répondant présente aux invitations du gouvernement pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Cet engagement de la population acadienne est une ressource incalculable. Le gouvernement doit protéger cette ressource en honorant sa part du contrat.

### **En conclusion**

Une vraie politique provinciale d'aménagement linguistique et culturel pour la province est une nécessité, et non pas un luxe. Cette politique demeure un concept, une philosophie. Elle n'est pas seulement axée vers le système scolaire, mais représente une valeur de développement holistique.

Au travers de ce prisme, la logique comptable ne prime pas toujours. Il doit y avoir une logique d'appui à l'identité, à la culture, à la réparation des torts afin de créer un contrepoids vis-à-vis la lourdeur énorme que représente le marché culturel américain et canadien.

Ce discours, incarné par les restrictions que représente le bilinguisme intentionnel et renforcé par des initiatives de courte durée ou influencé par des élections, n'arrivera pas à assurer notre avenir linguistique collectif. Positionner le bilinguisme, dans un rapport de cause à effet, comme une baguette magique qui va créer des emplois, faire tourner des entreprises de traduction et bien d'autres, donne de fausses impressions.

La valeur ajoutée est un concept que les gouvernements ont utilisé pour justifier l'existence des deux communautés linguistiques sur son territoire. À l'aube où nous allons commémorer 50 ans de bilinguisme institutionnel, c'est le moment de réfléchir et de passer à une autre vitesse...



## Références

AFMNB (2016), *Rapport final : Le développement des régions par les régions, dans le cadre du Sommet sur le développement des régions*,

[http://regionsfortesnb.ca/images/pdf/Sommet\\_sur\\_le\\_d%C3%A9veloppement\\_des\\_r%C3%A9gions\\_-\\_Rapport\\_final.pdf](http://regionsfortesnb.ca/images/pdf/Sommet_sur_le_d%C3%A9veloppement_des_r%C3%A9gions_-_Rapport_final.pdf) (30 novembre 2016)

Cao, Huhua, Omer Chouinard et Olivier Dehoorne (2005). « De la périphérie vers le centre : l'évolution de l'espace francophone du Nouveau-Brunswick au Canada », *Annales de géographie*, vol. 114, no 642, p. 115-140.

Commission sur l'école francophone (2009), *L'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick : une voie vers l'autosuffisance linguistique et culturelle*.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2014), *La politique d'aménagement linguistique et culturel. Un projet de société pour l'éducation en langue française*.

LeBlanc, Gino (2016), *Miser sur l'éducation : apprenante et apprenant pour la vie Recommandations pour un plan d'éducation de 10 ans (Secteur francophone)*, Rapport final,

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/Publications/MiserSurLEducation-Franco.pdf>

Pépin-Filion, Dominique; Tranchant, Carole C.; Forgues, Éric; Carrier, Natalie; LeBlanc, Caroline P.; LeBlanc, Joannie; Guignard Noël, Josée (coll.); Patenaude, Laurie-Anne (coll.), (2016), *Sécurité et insécurité alimentaires au Nouveau-Brunswick : portrait, défis et perspectives*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, rapport de recherche.

Province du Nouveau-Brunswick (2016), *Plan d'éducation de 10 ans – Donnons à nos enfants une longueur d'avance (Secteur francophone)*

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/DonnonsANosEnfantsUneLongueurDavance.pdf> (30 novembre 2016).

Roy, Vincent et Huhua Cao (2013), « Transformation ethnolinguistique de l'espace social du Grand Moncton au Nouveau-Brunswick (Canada), 1981-2006 », *Minorités linguistiques et société*, n° 2, p. 85-106.

Statistique Canada (2016), *Les compétences en littératie chez les francophones du Nouveau-Brunswick. Enjeux démographiques et socioéconomiques*, par Julien Bérard-Chagnon et Jean-François Lepage, 19 septembre. Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration, no 89-657-X2016001 au catalogue.

Statistique Canada (2012), *Situation des minorités de langue officielle sur le marché du travail*, Lepage, Jean-François, Division de la statistique sociale et autochtone, novembre. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-651-x/89-651-x2012001-fra.pdf>

Statistique Canada (2011), *Portrait des communautés de langue officielle au Canada : Recensement de 2011 et Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Catalogue 99-010-X2011043.

Harris Centre de la Memorial University : <http://www.mun.ca/harriscentre/>